

COMPRENDRE SA FACTURE

POUR UNE MEILLEURE LECTURE, LA FORME DE VOTRE FACTURE CHANGE. LA VOICI EXPLIQUÉE POINT PAR POINT.

INSTALLATION SOLAIRE

Facture d'électricité Basse tension mars 2014 - relevée

1. Votre référence client : 00.000000

2. Vos numéros utiles : 75, rue Simone Deimon, BP 927 98870 BOURAIL. Tél: 44 11 10, Fax: 44 19 64.

3. Caractéristiques du contrat : Solaire panneau.

4. Message : Prochaine lecture vers le 15/04/2014. Code : 1967 0500.

5. Période facturée : mars 2014 - relevée.

6. Destinataire de la facture (payeur) : MR MARCEL DUPRE, BP 000, 98870 BOURAIL.

7. Titulaire du contrat (signataire) et lieu de fourniture électrique (adresse technique) : MR MARCEL DUPRE, BP 000, 98870 BOURAIL.

8. La facture EEC est payable tous les mois. Montant prélevé à partir du 20 mars 2014 : 4.143 XPF.

9. Evolution de vos consommations : Les chiffres en gras correspondent aux consommations relevées.

10. Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : 00.000000. MONTANT : 4.143 XPF. ÉCHEANCE : 20/03/2014.

- 1 Numéro de Police d'abonnement.
- 2 Vos contacts à EEC.
- 3 Vos informations contractuelles : type de contrat
- 4 Zone de message : elle vous indique la date de votre prochaine facture et le code à entrer dans votre compteur pour bénéficier de l'énergie
- 5 Période facturée.
- 6 Destinataire de la facture (payeur).
- 7 Titulaire du contrat (signataire) et lieu de fourniture électrique (adresse technique).
- 8 La facture EEC est payable tous les mois. Date limite de règlement ou date de prélèvement de votre facture. Le montant de votre facture sera prélevé sur votre compte bancaire à la date indiquée si vous êtes en prélèvement automatique.
- 9 Non renseigné puisque votre compteur n'est pas relevé
- 10 Titre Interbancaire de Paiement (TIP). Il permet d'effectuer le règlement sans faire de chèque. Il suffit de le découper, dater et signer puis de le retourner à la CSB ou à EEC.

Votre facture en détail relevée

11. Ancien relevé index : 01/03/2014. Nouveau relevé index : 31/03/2014. Coefficient de la facture : 1,00.

Consom en kWh	Prix unitaire XPF	Puissance souscrite kVA	Base	Taux	Montant XPF
					2.719
					2.719
					1.250
					1.260
			1.934	9 %	174
					174
TOTAL TTC à régler					4.143

12. Frais d'entretien solaire : 2.719 XPF.

13. Frais équipement solaire : 1.250 XPF.

14. Taxe communale : 174 XPF.

15. Montant de votre facture à régler : 4.143 XPF.

Comment payer votre facture ?

PAR TIP : Titre Interbancaire de Paiement.

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : Débit automatique sur votre compte bancaire.

PAR CHEQUE : À adresser à la CSB ou à EEC.

EN ESPÈCES OU PAR CARTES BANCAIRES : À adresser à la CSB ou à EEC.

- 11 Non renseigné pour votre type de contrat
- 12 Frais d'entretien solaire : Cette redevance est due mensuellement. Elle est réglementée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- 13 Frais équipement solaire : Ils vous sont appliqués sur une période de 60 mois à compter de la mise en service et correspondent à votre participation financière sur le coût de votre installation intérieure.
- 14 La taxe communale est perçue pour le compte de votre Commune.
- 15 Montant de votre facture à régler.